

Règles de séjour au Domaine Montauban.

1. Respecter en tout temps et en tous lieux, toutes les consignes et toutes les règles en vigueur au Domaine.
2. En toute circonstance respecter les autres usagers. La courtoisie, la politesse et le respect sont d'ordre et d'usage en tout temps et en tous lieux sur le site du Domaine. Le langage abusif ou irrespectueux, le comportement agressif ainsi qu'un habillement indécent ne sont en aucun temps tolérés.
3. Toujours respecter le personnel du Domaine. Le personnel du Domaine est dévoué, poli, courtois et affable. Il est là pour vous permettre un séjour des plus agréable et ce, en toute quiétude et sécurité. Selon ce qui leur est raisonnablement permis de faire ils seront à votre écoute. Le discernement, la coopération, la compréhension, la collaboration et surtout le sens des responsabilités de tous et chacun est indispensable pour que tous puissent évoluer dans un environnement de séjour agréable, sécuritaire et ce, sans anicroches.
4. Le respect de notre environnement est primordial. Ne faire des feux de camp que lorsqu'il est permis d'en faire selon les indices locaux de flammabilité du jour fournis par Environnement Québec. Des affiches spécifiques vous en informeront. Finalement, jetez les déchets dans les poubelles et les bacs de récupération.
5. Faire attention à la consommation d'eau potable et aussi s'assurer de ne pas jeter de tissus ou autre type de matière solide dans les toilettes . L'alimentation en eau potable provient d'un puits artésien et l'eau usée est acheminée à notre système de filtration et d'épuration pour son traitement.
6. Respecter les biens et les équipements. Manipuler et utiliser avec soin et précaution le mobilier et les équipements mis à votre disposition au Domaine. Agir en tout temps selon les règles de sécurité les plus strictes.
7. Tous les pavillons sont des endroits couverts par la loi régissant l'usage du tabac, ce sont donc des environnements sans fumée.
8. Aucun contenant en verre, bouteille ou autre, n'est permis à l'extérieur des pavillons, peu importe l'endroit sur le site du Domaine. À l'extérieur, veuillez utiliser des contenants en plastique (incassable).

9. La consommation de breuvages alcoolisés n'est permise qu'avec modération et seulement dans les pavillons ou leurs abords immédiats. Aucune consommation n'est permise à quelque autre endroit sur le site du domaine ou lors de la pratique d'une activité plein air.
10. Les drogues et autres substances hallucinogènes ou illicites sont strictement défendues de possession et de consommation sur le site du Domaine.
11. Respecter les consignes de sécurité des animateurs.
13. Toute arme (blanche ou autre) est strictement défendue de port ou d'utilisation sur le site du Domaine, sauf pour la pratique supervisée d'une activité plein air offerte au Domaine. (Ex. Tir à l'arc survie en forêt, etc.).
14. Aucun véhicule sport ou récréatif, muni d'un moteur, n'a la permission de circuler sur le territoire du Domaine (VTT, Motoneige,, Motocross, etc.), Lorsque nécessaire, l'usage en est limité à ceux opérés par le personnel du Domaine.
15. Pour des raisons de sécurité et pour des raisons sanitaires aucun animal domestique ou d'accompagnement n'est permis d'entrée sur le site ou dans les chalets du CPA. (Seulement les chiens guides au travail sont admis).

La direction du Domaine ainsi que son personnel vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration pour que tous les usagers du Domaine Montauban puissent profiter d'un séjour sécuritaire et agréable.